

AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –

97354 Rémire-Montjoly

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

RSM
26 rue Cambacérés
75008 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –
97354 Rémire-Montjoly

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société AUPLATA MINING GROUP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUPLATA MINING GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changements de méthodes et correction d'erreur » de l'annexe aux comptes annuels présentant les corrections comptabilisées en résultat exceptionnel sur l'exercice écoulé.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 144 730 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées, le cas échéant, selon des modalités rappelées dans le paragraphe « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » des règles et méthodes comptables de l'annexe. Le tableau « Variation des dépréciations » de la Note sur les « Titres de participation et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les différentes composantes et leurs évolutions respectives.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue par la direction et les éléments chiffrés utilisés ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données comptables ou avec la capitalisation boursière des derniers mois lorsqu'applicable ;
- Apprécier, le cas échéant, la cohérence des projections de flux de trésorerie de la direction avec les performances historiques des filiales et revoir les hypothèses sur lesquelles reposent les tests de dépréciation.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes individuels.

Financement

Les notes "Faits caractéristiques", "Evènements significatifs postérieurs à la clôture", « Emprunts obligataires convertibles » et "Etat des dettes" de l'annexe exposent les modalités de financement de l'exercice, en particulier celles relatives aux financements par emprunt convertibles auprès de YORKVILLE et RARE EARTH Ltd.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les contrats de financements et leurs amendements respectifs ;
- Effectuer un examen du traitement comptable de ces opérations dans les comptes annuels de la société ;
- Identifier l'ensemble des flux sans impact trésorerie et s'assurer de leur correcte traduction dans les comptes, conformément aux documents juridiques signés des deux parties ;
- Contrôler les calculs arithmétiques réalisés pour déterminer le montant à comptabiliser en résultat au titre des intérêts d'emprunt.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes individuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pu obtenir l'ensemble des éléments permettant de vérifier la concordance avec la comptabilité de l'ensemble des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 4 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

RSM

Deloitte & Associés



Stéphane Marie



Fabien Mathieu

Stéphane MARIE

Fabien MATHIEU

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 184 792	873 358	311 434	829 332
Concessions, brevets et droits similaires	1 134 322	865 518	268 804	5 163
Fonds commercial	3 688 761	3 688 761	(0)	(0)
Autres immobilisations incorporelles	1 351 022		1 351 022	1 245 175
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1		1	1
Constructions	32 955 764	12 067 431	20 888 334	20 655 653
Installations tech., matériels et outillages industriels	5 659 040	4 249 490	1 409 549	1 762 091
Autres immobilisations corporelles	1 276 683	832 471	444 213	554 958
Immobilisations en cours	1 158 970	356 811	802 159	810 410
Avances et acomptes	2 993		2 993	2 993
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	223 431 998	79 120 164	144 311 833	170 520 833
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	3 997 399	3 624 899	372 500	617 464
Prêts	36 270		36 270	36 270
Autres immobilisations financières	9 858		9 858	45 368
TOTAL (I)	275 887 873	105 678 902	170 208 971	197 085 712
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements	355 494		355 494	322 653
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 437		14 437	14 437
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	1 680 549	872 537	808 013	703 448
Autres	26 390 421	22 239 461	4 150 960	2 992 438
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instrument de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	717 135		717 135	19 884
<i>Charges constatées d'avance</i>	30 097		30 097	19 652
TOTAL (II)	29 188 135	23 111 998	6 076 136	4 072 512
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)	(42 581)		42 581	1 483 197
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	30 752		30 752	12 450
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	304 148 340	128 790 901	176 357 440	202 653 871

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :379370.62	868 307	225 329
Prime d'émission, de fusion, d'apport	160 114 981	147 047 875
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	43 179	43 179
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	1 158	1 158
- Autres réserves		
Report à nouveau	(30 552 345)	(21 079 359)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(45 539 176)	(9 472 986)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	(0)	(0)
TOTAL (I)	84 936 104	116 765 197
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 598 826	1 025 522
Provisions pour charges	2 822 600	2 527 002
TOTAL (II)	4 421 426	3 552 524
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	2 776 274	3 244 286
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 092 906	394 127
Emprunts et dettes financières diverses	69 744 704	63 206 078
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(49 176)	(49 176)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 515 431	7 212 201
Dettes fiscales et sociales	2 267 554	2 620 941
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 877 272	5 384 441
Autres dettes	765 387	308 311
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	86 990 353	82 321 209
Ecarts de conversion passif (IV)	9 557	14 942
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	176 357 440	202 653 871

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 896 148		7 896 148	13 822 434
Production vendue de services	774 100		774 100	1 549 277
Chiffre d'affaires Net	8 670 248		8 670 248	15 371 711
Production stockée				(984 730)
Production immobilisée			458 223	1 039 208
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			116 996	162 266
Autres produits			25 226	249 447
		TOTAL (I)	9 270 693	15 837 903
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 371 488	1 538 086
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			(32 841)	103 196
Autres achats et charges externes *			6 895 053	7 099 014
Impôts, taxes et versements assimilés			573 943	146 640
Salaires et traitements			4 181 995	4 260 881
Charges sociales			1 158 081	1 223 191
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 428 784	2 471 423
Dotations aux provisions sur immobilisations				40 778
Dotations aux provisions sur actif circulant			278 135	14 815
Dotations aux provisions pour risques et charges			(19 391)	258 920
Autres charges			103 359	214 974
		TOTAL (II)	17 938 606	17 371 917
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				(6 123)
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(8 667 913)	(1 534 015)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Produits financiers		
Produits financiers de participation	1 159 240	492 612
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		80 023
Reprises sur provisions et transferts de charges		448 748
Différences positives de change	33	401
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	1 159 273	1 021 785
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	28 093 534	928 618
Intérêts et charges assimilées	9 368 496	8 255 429
Différences négatives de change	2 524	13 642
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)	37 464 554	9 197 688
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(36 305 281)	(8 175 903)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	(44 973 194)	(9 709 918)
Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		21 530
Sur opérations en capital	10 578	
Reprises sur provisions et transferts de charges	819 320	248 610
TOTAL (VII)	829 897	270 140
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(488 138)	10 250
Sur opérations en capital	104 854	11 491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 779 164	11 466
TOTAL (VIII)	1 395 880	33 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(565 983)	236 932
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	11 259 864	17 129 827
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	56 799 040	26 602 814
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(45 539 176)	(9 472 986)

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, le total bilan s'élève à 176 157 440 euros et le résultat de l'exercice représente une perte de – 45.539.176,48 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983,
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983,
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

 **Activité**

L'exercice 2022 a été principalement marqué par :

- Reprise des activités de l'usine de « Dieu-Merci » :

L'Arrêté Préfectoral de Mise en Demeure n° R03-2021-12-20-00006 du 20 décembre 2021 a mis en demeure AMG concernant le site de « Dieu-Merci » lui offrant, conformément aux dispositions de l'article L. 171-7 du Code de l'environnement deux options pour régulariser sa situation administrative :

- Déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation dans un délai de 12 mois ;
- Décider de la cessation de ses activités.

AMG a décidé de régulariser sa situation administrative en déposant un nouveau dossier de demande d'autorisation d'ici le 31.12.2022. Le dossier a été déposé le 17 décembre 2022 et est en cours d'instruction.

En février 2022, les conditions suspensives mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 2021 ont été levées permettant la reprise des activités de l'usine de « Dieu-Merci » sous conditions.

La production a redémarré en avril 2022.

- Le chiffre d'affaires d'AMG Guyane se monte à 8,7 M€, ce dernier ne représente que 10 mois d'activité réelle et 9 mois de production compte tenu de la reprise progressive de la production à compter du mois d'avril 2022, du fait de l'arrêt forcé à la suite du jugement rendu par le Tribunal Administratif de la Guyane le 30 septembre 2021. La production de doré (or avant affinage) a atteint 158 Kg contre 304 Kg pour l'exercice précédent. Le budget initial pour l'exercice 2022, établi sur une base de première année de pleine production, était de 300 kg.
- Renouvellement des concessions en Guyane Française :

Par trois Décrets en date du 25 avril 2022 publié au Journal Officiel de la République Française en date du 26 avril 2022, les concessions, « Dieu-Merci », « Renaissance » et « La Victoire » ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2043 avec réduction de la superficie pour les concessions de « Dieu-Merci » (de 102,4 km² à 83,16 km²) et « Renaissance » (de 12,5 km² à 8,1 km²).

 **Financement et capitaux propres**

- Une demande de remboursement de la dette actionnaire envers San Antonio Securities (« SAS ») a été adressée le 23 mai 2022 à AMG et reçue le 30 mai 2022. Strategos Venture Limited s'est substitué à SAS le 4 août 2022 en remboursant la dette à SAS pour le compte de la société.

Stratégos Venture Limited succède à San Antonio Securities en tant qu'investisseur et principal support financier pour 32,2 M€.

- Dans le cadre de la stratégie de désendettement du groupe, la dette résiduelle en compte courant vis-à-vis de TNRF a été cédée à Euro Mining pour 27,3 M€ (cf. « événements significatifs postérieurs à la clôture »).
- Emprunt convertible Rare Earth Ltd :

En avril 2022, AMG a résilié à l'amiable par anticipation le financement Rare Earth Global Investments Ltd. ("L'Investisseur") mis en place le 4 mai 2021. À la suite de cette résiliation, l'Investisseur a demandé à ce que la société procède à deux tirages complémentaires (« investor call »), pour un montant nominal total de 4,0 M€, soit une entrée de cash de 3,8 M€ qui a permis de financer les investissements et frais opérationnels. La moitié de la commission d'engagement prévue par la ligne de financement, soit 1,25 M€, a été rétrocédée par l'Investisseur à la Société du fait de la durée réduite pendant laquelle le financement aura été mis en place.

Du fait de cette résiliation amiable, l'ensemble des 9.615.384 BSA attachés à la première tranche émise de l'emprunt convertible (Note 4.10.20. du Rapport Financier Annuel 2021) ont été rachetés pour 1 € puis annulés.

Les obligations liées au financement Rare Earth ont été intégralement converties au 31 décembre 2022, donnant lieu à une augmentation de capital de 380 K€ (création de 759 999 999 actions nouvelles de 0,0005€ de nominal) et de 7 320 K€ de prime d'émission sur laquelle ont été imputées 135 K€ de primes de remboursement et 144 K€ de frais d'émission d'emprunts, soit une augmentation nette des primes d'émission de 7 041 K€. Les frais d'émission d'emprunt comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 1 339 K€, partiellement compensés à hauteur de 1 250 K€ par l'indemnité versée par Rare Earth au titre de la résiliation du montage de financement.

- Emprunt convertible Yorkville : Sur l'exercice, la société a conclu avec le fonds Yorkville trois emprunts obligataires convertibles en actions, ayant présenté de meilleures conditions de financement, pour un montant nominal de 4,0 M€, soit 400 obligations au nominal de 10 000 € représentant une entrée de cash de 3,88 M€ (émission à 97% du nominal). Au 31.12.2022, il restait 275 obligations non converties, représentant un emprunt obligataire de 2,75 M€. Sur l'exercice 2022, 122 obligations ont été converties donnant lieu à une augmentation de capital de 258 K€ dont 36 K€ de capital social et 741 K€ de prime d'émission, sur laquelle ont été imputés 519 K€ de prime de remboursement, soit un impact net sur les primes d'émission de 221 K€. Les frais d'émission d'emprunt de ces trois emprunts s'élèvent à 105 K€, dont 63 K€ ont été reconnus en charges sur l'exercice, le solde étant restés en charges à répartir et est reconnu en charge sur la durée de l'emprunt.
- Le 22 septembre 2022, la société a procédé à la conversion partielle en capital de la créance en compte-courant détenue par TRIBECA NATURAL RESOURCES FUND (TNRF) à l'encontre d'AMG pour 5,5 M€. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital de 5 527 K€ dont 227 K€ de capital et 5 300 K€ de prime d'émission, correspondant à la création de 1 663 657 904 actions nouvelles au profit de TNRF.

 **Filiales et participations**

- GPMI et TNRF, holdings intermédiaires détenant AMG Pérou

Les titres de GPMI et TNRF holding ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire respectivement de 5,1 et 15,2 M€.

- Armina et JV AMG/CMT

Les titres de la JV AMG/CMT, dont l'unique actif était constitué des données géologiques du permis Bon Espoir, ainsi que les titres Armina, filiale détentrice du permis Bon Espoir, ont été dépréciés à 100% sur l'exercice respectivement pour 4,4 M€ et 1,6 M€ suite à l'arrêté ministériel qui a informé Armina du rejet de sa transformation du Permis Bon Espoir en Concession. La demande de transformation avait été initiée en octobre 2016 et en vertu du droit de suite Armina jouissait du permis jusqu'à ce qu'une décision soit prononcée par l'administration ou jusqu'à la date de rejet implicite, date à laquelle, l'absence de retour positif de l'administration vaut rejet, Ce permis étant suspendu à la réponse de l'administration depuis 2016, l'évènement intervenu en juillet 2023 a été considéré comme un évènement postérieur à la clôture nécessitant d'ajuster les comptes 2022, la suspension du permis à la réponse de l'administration étant une situation qui préexistait avant la clôture.

 **Stratégie de diversification - Opportunité de développement en République Démocratique du Congo**

La société consciente des risques liés à l'extraction aurifère en Guyane Française, a, après analyse de différentes opportunités, décidé de se positionner sur différents actifs en République Démocratique du Congo, notamment aurifère, concernant la mine de Namoya ; dans ce cadre la Société a apporté son soutien en personnels et son savoir-faire afin de permettre, de sécuriser l'acquisition des anciens actifs "Banro" par un consortium d'investisseurs, finalement réalisé en janvier 2023 (cf. « évènements significatifs postérieurs à la clôture »), dans lequel AMG aura un rôle participatif, notamment actionnarial au travers de la sociétés en charge de la gestion opérationnelle. Cette stratégie s'est traduite en 2022 par l'avance de 2,3 M€ à la société Strategos Mining & Exploration Congo (SMX) basée en République du Congo, ayant travaillé en 2022 à l'acquisition de ces actifs. A noter qu'à la clôture, sur ces 2,3 M€, 1,3 M€ a été repris par la société G2M permettant d'éteindre la dette en compte courant que la société détenait envers G2M pour le même montant. Au 31 décembre 2022, la société ne dispose plus que de 1 M€ de créance envers SMX.

Impacts liés aux tensions internationales entre l'Occident et la Russie et situation politique au Pérou

La crise internationale à la suite des tensions entre l'occident et la Russie reste un élément pouvant impacter les opérations et la rentabilité des entités du Groupe, l'augmentation des consommables et les risques d'approvisionnement peuvent impacter certaines lignes de production.

La crise internationale que nous connaissons depuis le premier trimestre 2022 entraînera des conséquences principalement sur l'augmentation des coûts et plus précisément sur les consommables tels que les carburants.

Plus largement, les impacts économiques des tensions internationales sont complexes à identifier de manière exhaustive, toutefois le Groupe identifie à ce jour les impacts potentiels suivants :

- Augmentation des coûts opérationnels ;
- Difficultés d'approvisionnement ;
- Augmentation des prix de certains consommables eu égard aux ruptures de chaînes d'approvisionnement et à l'inflation de certaines matières premières ;
- Report d'investissements, ralentissement dans la production ou la livraison du matériel opérationnel.

Les potentiels impacts énumérés ci-dessus peuvent se traduire dans les comptes par une contraction de la valeur de marché des actifs opérationnels et financiers ainsi que par une diminution des sources de liquidités. Le Groupe n'est pas significativement endetté auprès des institutions financières. Le Groupe n'est pas soumis au risque des taux, les emprunts sont majoritairement à taux fixe ; le Groupe reste cependant soumis au risque de liquidité.

Au vu des prévisions et du comportement de la demande globale en métaux en lien étroit avec l'activité industrielle, le Groupe n'anticipe pas un risque significatif de contraction de l'activité industrielle et donc de sa production en 2023 dans la mesure où le risque sanitaire resterait sous contrôle et que les tensions internationales ne s'intensifient pas par un élargissement du conflit.

Plus particulièrement, au Pérou dès décembre 2022 une forte détérioration du climat politique et sécuritaire a eu des répercussions significatives sur la chaîne d'approvisionnement mais également sur la capacité des opérations de production. Complémentairement aux difficultés d'opération, intervient également l'augmentation des taux de financement ayant directement des impacts significatifs sur les taux d'actualisation lors des travaux de valorisation des participations détenues.

Principaux risques et incertitudes

Les activités du Groupe sont exposées à certains facteurs de risques notamment sur le plan environnemental, politique, juridique, monétaire, social et opérationnel. Une information détaillée au sujet des facteurs de risques figure au Point 8 du rapport de gestion. Ces risques sont susceptibles de survenir postérieurement à l'exercice 2022.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Financement

○ Financement Yorkville

Sur le premier semestre 2023, la société a conclu un nouvel emprunt obligataire convertible avec Yorkville pour 1,5 M€ correspondant à l'émission de 150 obligations de 10 000€ de nominal, soit une entrée de cash de 1,4 M€ (émission à 93% du nominal). Les frais d'émission d'emprunt de cette tranche s'élèvent à 35 K€.

Yorkville a procédé à la conversion de 410 obligations entre le 1^{er} janvier 2023 et le 29 juin 2023, date après laquelle le cours a été suspendu. Ces conversions ont donné lieu à une augmentation de capital de 448 K€ et de prime d'émission de 3 652 K€, sur laquelle ont été imputés 401 K€ de prime de remboursement et 50 K€ de frais d'émission d'emprunt.

Au 29 juin 2023, seuls 15 obligations restaient non converties, soit l'équivalent en nominal de 150 000 €. Ces 150 K€ ont fait l'objet d'un remboursement en numéraire au second semestre 2023.

○ Désendettement – Remboursement de l'avance en compte courant consentie par Tribeca Natural Resources Funds par la mise en place d'une Fiducie Gestion

Dans le cadre du programme général de désendettement du Groupe avec un objectif de réduction de l'endettement compris entre 61,5 M€ et 75 M€ en 2023 via une conversion progressive de la majeure partie de la dette en capital, il a été mis en place en avril 2023 une fiducie gestion.

Aux termes de ce contrat de fiducie, Euro International Mining LLC ¹("Euro Mining"), société à laquelle ont été cédées, le 22 décembre 2022, la créance relative aux avances en compte courant consenties par TNRF à la Société ainsi que 453.000.000 actions AMG souscrites en septembre 2022 par TNRF², a transféré à la Fiducie 304.504.786 actions AMG issues de la conversion partielle de la créance de TNRF en actions AMG en date du 22 septembre 2023 (les "Actions AMG Initiales") ainsi que le solde de la créance relative à l'avance en compte courant, d'un montant en principal et intérêts de 28.542.224,37 €, à charge pour la Fiducie :

- (i) De céder au fur et à mesure sur le marché les Actions AMG Initiales transférées dans le patrimoine fiduciaire (le processus de "monétisation") ;
- (ii) Une fois l'intégralité des Actions AMG Initiales cédées, de convertir en actions AMG la créance transférée dans le patrimoine fiduciaire, de manière structurée et organisée dans le temps, grâce à l'exercice de bons de souscription d'actions dits "equitization" (les "BSAE"), puis de céder au fur et à mesure sur le marché les actions AMG ainsi émises (le processus d'"equitization" et de "monétisation") ;
- (iii) De rembourser l'intégralité de la créance initialement détenue par TNRF et transférée à sa filiale Euro Mining avec le produit net de cession sur le marché des actions AMG³ encaissé par la Fiducie pendant les 245 jours de bourse suivant la signature de la Convention de Fiducie.

Conformément à la réglementation, l'ensemble des informations concernant le contrat de fiducie, ainsi que le suivi de l'exercice des BSAE, figure sur le site d'AMG.

¹ Société dont le capital social est détenu à 100% par TNRF.

² Cession par TNRF à Euro Mining de l'avance en compte courant et des 453.000.000 actions AMG souscrites le 22 septembre 2022 par TNRF, pour un montant de 30 M€, étant précisé que seules 304.504.786 AMG ont été effectivement transférées par TNRF à Euro Mining dans le cadre de l'accord conclu entre les parties.

³ Net des frais de courtage, des frais du conseil de la Fiducie et de tout impôt qui serait prélevé sur les profits réalisés par la Fiducie, le cas échéant.

Stratégie de diversification

- Engagement reçu

La société Stratégos Mining & Exploration Ltd., actionnaire unique de la société Stratégos Mining & Exploration Congo ("SMX Congo") ; SMX Congo agissant en qualité de gestionnaire opérationnel des sociétés minières détentrices de titres miniers en République Démocratique du Congo ; Namoya Mining, Kamituga Mining et Lugushwa Mining (les "Sociétés Minières") a signé une promesse unilatérale irrévocable au bénéfice d'AMG, aux termes de laquelle AMG pourra, au cours du 1^{er} trimestre 2024, incorporer au capital de SMX Congo la créance en (capital et intérêts) qu'elle détient à la date de réalisation de cette opération.

- Poursuite du développement du groupe en République Démocratique du Congo

Le groupe a acquis en janvier 2023 via Touissit International Company, filiale à 100% de Compagnie Minière de Touissit (CMT), filiale indirecte de la société Auplata Mining Group, 9,2% des sociétés holding détenant les anciens actifs miniers Banro sis en République du Congo. Touissit International Company dispose d'une option d'acquisition permettant au groupe de détenir à terme 49%.

Perte du Permis Bon Espoir

Confirmation en juillet 2023 de la perte du titre Bon Espoir, ce retrait de concession fait suite à un durcissement significatif et ce depuis 2022 de la position de l'administration française par rapport aux projets d'extraction aurifère en Guyane Française. La société analyse l'évolution des demandes administratives afin de redéposer une demande de concession, si toutefois l'analyse de faisabilité démontre une rentabilité sur le long terme.

Justification de la continuité d'exploitation

Les administrateurs considèrent que la Société AMG, dont les actions sont cotées sur Euronext Growth Paris, et le Groupe disposent de ressources financières suffisantes pour continuer à opérer au cours des 12 prochains mois. Sur ce même horizon, les actionnaires de références confirment leur soutien financier nécessaire au financement du Groupe et s'engagent à ne pas demander le remboursement des dettes. Par conséquent, les administrateurs retiennent le principe de continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des comptes annuels sociaux et comptes consolidés du Groupe.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La société a opté pour l'activation des frais de recherches, les frais de recherche sont amortis à compter de l'exploitation des sites auxquels ils se rapportent et sur la durée du permis.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de Recherche et Développement : dès la mise en production sur la durée probable du projet.
- Concessions et Brevets :
 - Concession Dieu Merci : 8 à 14 ans
 - Logiciels : 3 ans
- Constructions :
 - Bureaux : 3 à 7 ans
 - Camp : 3 à 10 ans

- Usine : 15 ans
- Magasin : 7 ans
- Laboratoire : 7 à 10 ans
- Atelier mécanique : 7 ans
- Bâtiment Gold Room: 10 ans
- Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans
- Dignes : 1 à 5 ans
- Agencements des constructions :
 - Agencement terrain – Fosses : 5 ans
 - Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks :

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, est valorisé à son coût de revient (coût de production). Le minerai marchand (concentré de plomb et argent) est valorisé mensuellement au prix de revient moyen pondéré.

Les métaux sont valorisés sur la base des coûts de production de la mine dont ils sont extraits et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective des métaux, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

La direction évalue périodiquement s'il y a une provision pour obsolescence des stocks, sur la base d'une analyse effectuée sur l'état de l'inventaire.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est éventuellement constituée sur la base de la valeur d'utilité des titres, qui représente ce qu'il serait acceptable de décaisser pour acquérir ces titres. La valeur d'utilité est estimée en fonction de la valeur de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, mais aussi en fonction de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme. Cela implique d'utiliser des projections de flux de trésorerie. Quand les titres sont cotés en bourse, la capitalisation boursière à la date de clôture est également prise en considération.

Les participations sont dépréciées à hauteur de 76,7 M€, soit une dotation complémentaire de 26,4 M€. Les principales dotations portent sur :

- ◆ les titres de GPMI et TNR Holding ont été dépréciés en 2019 d'un montant de -39,0 M€ complété d'un montant de 20,3 M€ en 2022, cette dépréciation est principalement due aux éléments suivants :
 - Le Pérou a subi depuis décembre 2022 une crise politique importante qui a eu pour conséquence un ralentissement des opérations durant 2023, mais également une nette augmentation à la date de clôture des taux d'intérêts, le taux d'actualisation a été nettement augmenté afin de refléter

l'augmentation des risques. L'adaptation de ces données dans les projections de flux de trésorerie, hautement sensibles, ont eu la conséquence énoncée ci-dessus. Le taux actualisation utilisé est de 13,2%.

- L'augmentation d'1% sur le taux d'actualisation représente un impact de -7,5 M€.
- ◆ les titres de la JV AMG/CMT et Armina pour respectivement 4,4 M€ et 1,6 M€, dépréciés à 100% (cf. « Faits caractéristiques »)

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Emprunts obligataires convertibles :

Les emprunts obligataires convertibles sont comptabilisés pour leur valeur nominal. Lorsque l'emprunt obligataire est émis avec une décote (appelée prime de remboursement), cette décote fait l'objet d'une comptabilisation en diminution du poste d'emprunt obligataire. Cette décote est amortie en charge financière sur la durée de vie de l'emprunt.

La société a opté pour la comptabilisation des frais d'émission d'emprunt en « frais d'émission d'emprunt à étaler » et leur reconnaissance en charge d'exploitation sur la durée de vie de l'emprunt.

Lorsque les obligations sont converties en actions, les primes de remboursement et les frais d'émission d'emprunt non amortis au résultat sont imputés en diminution de la prime d'émission.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit les indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice est non significatif. Il représente un total de 35 K€.

Changements de méthodes et correction d'erreur:

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a eu aucun changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Durant l'exercice, la société a procédé à plusieurs corrections de ces comptes 2021 :

- Hausse de l'actif de démantèlement liée à l'usine de Dieu Merci pour 1,1 M€. La provision pour démantèlement correspondant à l'usine avait été comptabilisée en contrepartie du résultat d'exploitation alors qu'elle aurait dû être comptabilisée contrepartie immobilisation corporelle et amortie sur la durée de vie de l'usine. Cette correction génère un produit exceptionnel sur l'exercice de 0,9 M€ (1,1 M€ au titre de la comptabilisation à l'actif et -0,2 M€ au titre des amortissements passés)

- Une diminution des amortissements des immobilisations corporelles pour 0,8 M€ suite à une erreur matérielle qui avait conduit la société à surévaluer ses amortissements. Il résulte de cette écriture un produit exceptionnel de même montant.
- Une hausse des dépréciations d'immobilisations en cours pour 0,8 M€ correspondant à des projets qui ont été abandonnés dans le passé. Il résulte de cette écriture une charge exceptionnelle de 0,8 M€
- Une reprise des primes de remboursement relatives à l'emprunt obligataire Rare Earth (poste emprunt) à hauteur de 0,6 M€ suite à une erreur matérielle dans la comptabilisation de l'emprunt en 2021. Il résulte une charge exceptionnelle de 0,6 M€.

Conformément aux normes françaises, ces corrections d'erreur n'ont pas été corrigés dans les états financiers 2021 comparatifs mais ont fait l'objet de correction dans les états financiers 2022. Leurs impacts résultat ont été isolés sur une ligne distincte du résultat exceptionnel (cf. note résultat exceptionnel).

Etat des immobilisations :

Cadre A/B	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice
			Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement	1.184.792,00				-	1.184.792,00
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5.800.926,00	513.179,00		140.000,00	140.000,00	6.174.105,00
TOTAL	6.985.718,00	513.179,00	-	140.000,00	140.000,00	7.358.897,00
Terrains	1,00				-	1,00
Constructions sur sol propre	6.178,00				-	6.178,00
Constructions	31.499.661,00	1.453.380,00				32.954.946,00
Installations techniques, matériel et outillages ind.	5.752.236,00	65.594,00	34.527,00	193.317,00	158.790,00	5.659.040,00
Inst. gales., agencets. et aménagt. divers	181.334,00				-	181.334,00
Mat. de transport	884.615,00	7.600,00	27.766,00	28.786,00	1.020,00	891.195,00
Mat. de bureau et info., mobilier	187.508,00	20.993,00	1.984,00	2.361,00	4.345,00	204.155,00
Emballages récupérables et divers					-	
Immobilisations corporelles en cours	810.409,00	357.774,00	8.395,00		8.395,00	1.159.788,00
Avances et acomptes	2.993,00				-	2.993,00
TOTAL	39.318.756,00	1.905.341,00	-	57.914,00	172.550,00	41.053.451,00
TOTAL GENERAL	46.304.474,00	2.418.520,00			312.550,00	48.412.348,00
Participations évaluées par mise en équivalence					-	
Autres participations	223.433.692,00			1.694,00	1.694,00	223.431.998,00
Autres titres immobilisés	3.997.399,00				-	3.997.399,00
Prêts et autres immobilisations financières	81.638,00		35.510,00		35.510,00	46.128,00
TOTAL	227.512.729,00	-	35.510,00	1.694,00	37.204,00	227.475.525,00
TOTAL GENERAL	273.817.203,00	2.418.520,00	-	22.404,00	370.253,00	275.887.873,00

Les mouvements de l'exercice 2022 se composent de :

- L'augmentation des immobilisations incorporelles pour 513 Keur se composent essentiellement des compagnes de forages en Guyane dans le cadre des programmes d'exploration ;
- L'augmentation des constructions s'explique par la correction de 1.061 KEUR relatif à l'actif de démantèlement (cf. « Changement de méthode et correction d'erreur) et une dotation complémentaire sur l'exercice 2022 de 390 Keur, les actifs de démantèlement totalisent au bilan une valeur brute de 1.451 Keur ;
- L'augmentation des immobilisations corporelles en-cours pour 357 Keur se composent ;
 - o D'équipements relatifs au site d'exploitation de Dieu Merci
 - Broyeur,
 - Pompes et autres matériels
 - Matériel de maintenance
 - Matériel de transport
 - De charges d'exploitation activées au titre d'immobilisation en cours
- L'augmentation des immobilisations financières se compose principalement des cautions et garanties versées sur matériels en locations, et d'un prêt étude ;

Fonds commercial

- Le fonds commercial résulte d'un mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. À la suite de la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011.
- Dépréciation du fonds commercial : 3 688 761 euros

Immobilisations incorporelles

	Montant brut	Durée
Géologie "Dieu Merci"	0	
Géologie "Couriège"	783.604	N.A.
Géologie "Élysée"	335.205	Amorti 100%
Frais de recherche	1.118.809	
Autres immobilisations incorporelles		
Autres actifs miniers / concessions	1.074.280	Amorti 100%
Fonds commercial	3.688.760	Déprécié
Logiciels	60.042	Amorti 90%
Immobilisation incorporelles encours – travaux miniers et d'exploration encours	1.351.022	N.A.
Autres immobilisations incorporelles	6.174.104	

Inventaire des titres miniers au 31 décembre 2022

Titulaire	Nom	Titre Minier	Substances	Identifiant	Municipalité	Surface (Km²)	Date initiale d'octroi	Date d'échéance	Statut
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	Saint-Élie	83	17/12/1891	31-12-43	Concession renouvelée pour 25 ans par Décret du 25 avril 2022.
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	Saint-Élie	8,1	09/02/1889	31-12-43	Concession renouvelée pour 25 ans par Décret du 25 avril 2022.
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	Saint-Élie	21,6	17/12/1891	31-12-43	Concession renouvelée pour 25 ans par Décret du 25 avril 2022.
AMG	Couriège	Permis Exclusif de Recherche (PER)	Au, métaux précieux et substances connexes	11/2010	Saint-Élie	14	03-07-10	03-07-20	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposée le 22 juin 2020. En cours d'instruction. Commissaire enquêteur désigné le 14 juin 2023

États des amortissements & dépréciations

Les dotations de l'exercice suivent les règles d'évaluation qui sont fonction de la durée d'utilité. Lorsqu'un actif n'est plus utilisable il fait l'objet d'une dotation complémentaire.

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
Synthèse	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement	355.459,00	517.899,00		873.358,00
Autres postes d'immo. incorp.	861.827,00	3.691,00		865.518,00
TOTAL	1.217.286,00	521.590,00		1.738.876,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	3.399.083,00	1.832.365,00		5.231.448,00
Ins. gales., agencs. et aménag. des constr.	2.172.400,00	214.473,00	4.095,00	2.382.778,00
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	1.585.803,00	420.662,00	161.316,00	1.845.149,00
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	11.214,00	13.049,00		24.263,00
Matériel de transport	401.375,00	100.010,00	1.020,00	500.364,00
Mat. de bureau et informatique, mobilier	138.969,00	24.295,00	2.361,00	160.903,00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	7.708.844,00	2.604.854,00	168.792,00	10.144.905,00
TOTAL GENERAL	8.926.130,00	3.126.444,00	168.792,00	11.883.781,00
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	35.510,00			
TOTAL	35.510,00	-	-	-
TOTAL GENERAL	8.961.640,00	3.126.444,00	168.792,00	11.883.781,00

L'impact sur les amortissements de la correction relative aux actifs de démantèlement se monte pour les exercices antérieurs à 151 Keur et une dotation complémentaire de 101 Keur en 2022 a également été comptabilisée. Une correction des amortissements comptabilisés par le passé a également été enregistrée pour 0,8 M€ (les amortissements avaient été surévalués - cf. « Changement comptable et correction d'erreur »).

Les dotations de l'exercice suivent les règles d'évaluation qui sont fonction de la durée d'utilité. Lorsqu'un actif n'est plus utilisable il fait l'objet d'une dotation complémentaire. Les amortissements nets de reprises pour l'exercice se montent à 2.958 Keur vs. 2.349 Keur en 2021.

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	3.688.761,00			3.688.761,00
Immobilisations corporelles	7.823.807,00	356.811,00	819.320,00	7.361.298,00
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations	52.912.859,00	26.207.305,00		79.120.164,00
Immobilisations financières	3.379.935,00	244.964,00		3.624.899,00
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	594.402,00	278.135,00		872.537,00
Autres provisions pour dépréciation	20.598.197,00	1.641.264,00		22.239.461,00
TOTAL	88.997.961,00	28.728.479,00	819.320,00	116.907.120,00
TOTAL GENERAL	88.997.961,00	28.728.479,00	819.320,00	116.907.120,00
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		634.946,00		
Dont dotations et reprises : - financières		26.538.229,00		
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles			819.320,00	
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Note sur les Titres de participation et autres titres immobilisés

Valeurs brutes - En euros	Au 31/12/2021	Acquisition	Cession	Autre/transfert	Au 31/12/2022
Titres de participation	223.433.691	0	0	0	223.433.691
SASU SOCIÉTÉ MINIÈRE YAOU DORLIN	13.868.059				13.868.059
SARL ARMINA RESSOURCES MINIÈRE	1.555.305				1.555.305
SAS VERDAL REFORESTAGE	6.600				6.600
GPMI	39.299.307				39.299.307
TNRF	115.355.865				115.355.865
FONDS OSEAD	48.914.355				48.914.355
JV AMG/CMT	4.400.000				4.400.000
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	34.200				34.200
Autres titres immobilisés	3.997.399	0	0	0	3.997.399
FONDS OSEAD	0		-		0
ELEMENT ASA	3.997.399				3.997.399
Total	227.431.090	0	0	0	227.431.090

Au cours de l'exercice 2022, aucune acquisition ou cession d'immobilisations financières n'est intervenue.

Variation des dépréciations :

Dépréciations - En euros	Au 31/12/2021	Dotation	Reprise	Reclassement	Au 31/12/2022
Dépréciations / Titres de participation	-52.912.859	-	0	0	-79.120.164
SASU SOCIÉTÉ MINIÈRE YAOU DORLIN	-13.868.059				-13.868.059
SARL ARMINA RESSOURCES MINIÈRE	0	-1.555.305			-1.555.305
SAS VERDAL REFORESTAGE	-6.600				-6.600
GPMI	-9.911.277	-5.063.000			-14.974.277
TNRF	-29.092.723	-			-44.281.723
FONDS OSEAD	0	15.189.000			0
JV AMG/CMT	0	-4.400.000			-4400000
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	-34.200				-34.200
ACTIONS PROPRES AMG	0		0		0
Dépréciations / Autres titres immobilisés	-3.379.935	-244.964	0	0	-3.624.899
FONDS OSEAD	0				0
ELEMENT ASA	-3.379.935	-244.964			-3.624.899
Total	-56.292.794	-	0	0	-82.745.063

Les titres de participations sont dépréciés afin de prendre en compte les situations nettes négatives des filiales concernées.

Les dépréciations sur titres de participation sont décrites en « Faits caractéristiques ».

Les autres titres immobilisés ELEMENT ASA devenue DLT a fait l'objet d'une reprise de dépréciation sur la base de l'évolution du cours de bourse.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en euros

- (1) Capital
 (2) Capitaux propres autres que le capital
 (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus –
 (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés –
 (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé –
 (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice.

	(1)	(2)	(3)	(4)	RDV	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Filiales détenues à + de 50%											
SASU Société Minière Yaou Dorlin	20.360.000,00	- 40.171.777,08	100%	13.868.059,00	13.868.059,00	0,00	19.363.229,62		0,00	-2.095.676,00	0,00
SARL Armina Ressources Minières	2.400.000,00	2.258.760,00	100%	1.555.305,00	1.555.305,00	0,00			0,00	-891.936,00	0,00
SAS Verdral Reboisement	10.000,00	400.767,00	66%	6.600,00	6.600,00	0,00	394.744,84		0,00	-19.785,00	0,00
GPMI	2.164.727,90	37.319.916,28	100%	39.299.307,00	14.974.277,00	24.325.030,00			0,00	-2.000,00	0,00
TNRF Holding	2.761,79	115.416.563,66	100%	115.355.865,00	44.281.723,00	71.074.142,00			0,00	-2.000,00	0,00
JV AMG/CMT	8.800.000,00	169.000,00	50%	4.400.000,00	4.400.000,00	0,00			0,00	88.000,00	0,00
Fonds OSEAD	10.000,00	45.076.906,00	100%	48.914.355,00	0,00	48.914.355,00			0,00	3.226.954,00	0,00
TOTAL 1	33.747.489,69	159.668.601,86		223.399.491,00	79.085.964,00	144.313.527,00	19.757.974,46		0,00	303.557,00	0,00
Participations détenues entre 10% et 50%											
OSEAD Mining Cote d'Ivoire	34.312,50		50%	34.200,00	34.200,00	0	1.799.016,33		NS	NS	0,00
TOTAL 2	33.781.802,19	159.668.601,86		223.433.691,00	79.120.164,00	144.313.527,00	21.556.990,79			303.557,00	-
Sociétés détenues au moins à 10%											
Element ASA	9.441.108,95	11.193.713,58	1%	3.997.399,00	3.624.899,00	372.500,00	0		nc	nc	0,00
TOTAL 3	43.222.911,14	170.862.315,44		227.431.090,00	82.745.063,00	144.686.027,00	21.556.990,79		0,00	303.557,00	0,00

Stocks

	Montant
Gasol Taxé	49.816,00
Gasol Détaxé	122.539,16
Produites Chimiques	178.106,00
Essence	5.033,00
Total	355.494,16

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

État des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Risques et charges				
Provisions pour litiges	1 025 522	598 930	25 626	1 598 826
Autres provisions pour risques et charges	2 527 002	321 057	25 459	2 822 600
TOTAL	3 552 524	919 987	51 085	4 421 426

Les mouvements de l'exercice se composent de :

- ◆ Ajustement des provisions pour litiges commerciaux et sociaux de 0,6 M€, correspondant principalement à de nouveaux litiges sociaux.

- ◆ Ajustement des provisions pour réhabilitation et démantèlement pour 0,3 M€, correspondant à la revue des coûts de démantèlement suite à une nouvelle évaluation réalisée sur base de devis actualisé de la hausse des coûts.

LES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

- **Provisions pour Remise en état :**

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit actuellement le 12 juillet 2037.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- Dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes d'exploration, d'installations devant être démantelées ...) ;
- Dégradations progressives liées à l'exploration ou à l'exploitation .
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Reprofilage, re-talutage et revégétalisation des fosses d'extraction ;
- Traitement des eaux de ruissellement et digues,
- Démontage des installations,
- Élimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont remis à jour sur la base des dernières estimations et actualisés tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

La provision se compose de 1,45 M€ relatif à l'estimation du coût de démantèlement de l'usine de Dieu Merci (comptabilisés en contrepartie d'un actif) et 1,37 M€ relatif à l'estimation du coût de réhabilitation/reforestation (comptabilisés en contrepartie résultat d'exploitation).

- **Provision pour litige fournisseur SIRPE :**

Un litige commercial oppose AMG à SIRPE agence de communication, AMG a provisionné dans ses comptes 0,3 M€, la demande de la partie adverse se monte à 0,5 M€. L'affaire a été gagnée en première instance par AMG, un appel de la décision a été interjeté.

- **Provision pour litige social**

AMG a été contrainte par jugement d'acter une provision dans le cadre d'un licenciement économique datant de 2014 pour un montant de 0,2 M€, une dotation complémentaire d'un montant de 0,7 M€ a été enregistrée dans le cadre de litiges sociaux né en 2022.

- **Provision pour litige commercial SBTPME :**

La société SOTRAPMAG ex-filiale d'AMG cédée à la société Columbus Gold en janvier 2013 était impliquée dans un litige commercial avec la SBTPME portant sur un contrat de gestion et d'entretien de pistes antérieur à la cession et dont les factures ont été contestées.

Au cours de l'année 2016, SOTRAPMAG et la SBTPME ont réglé leurs différends par un accord confidentiel, AMG restant assignée par la SBTPME depuis le mois de juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

En date du 27 octobre 2016, Auplata (désormais AMG) a été condamnée en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450.000 € à titre de dommages-intérêts. Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata (désormais AMG) a fait appel du jugement du 27 octobre 2016. Au 31 décembre 2020, cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 0,2 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par la société de la dette. La société a également provisionné le solde de la demande, soit 0,3 M€.

- **Provision pour litige commercial STMG :**

Litige commercial provisionné à concurrence de 0,2 M€.

- **Provision pour litige commercial Montagne d'OR :**

La péremption de l'instance a été actée par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 5 juillet 2022.

- **Litige commercial KGA**

AMG est également en litige dans le cadre d'honoraires liés à la structuration de l'emprunt convertible négocié en 2017/2018, ce litige porte sur une dette commerciale de 1,75 M€. La partie adverse a été déboutée en première instance de sa demande d'indemnité provisionnelle par une ordonnance de référé du tribunal mixte de commerce de Cayenne en date du 9 mai 2019. La partie adverse a donc interjeté appel de cette ordonnance. Par une décision en date du 11 mai 2020, la cour d'Appel de Cayenne a confirmé l'ordonnance du 9 mai 2019. Cette décision d'appel a été signifiée en août 2020 avec un délai de cassation de pourvoi en cassation de 4 mois, le siège de l'adversaire étant situé à l'étranger. Il est à noter que cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 1,75 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par AMG de la dette et de la prestation. Le Groupe est dans l'attente de l'épuisement des recours de sorte à annuler prochainement la dette.

- **Guyane : CONTENTIEUX GNE/FNE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS "DIEU MERCI"**

Par trois décrets du 25 avril 2022, la société AUPLATA MINING GROUP s'est vu accorder la prolongation des concessions de mines d'or dites "*Dieu-Merci*", "*Renaissance*" et "*La Victoire*" en Guyane Française.

Ces décrets ont fait l'objet de recours gracieux en date du 23 juin 2022 par les associations France Nature Environnement et Guyane Nature Environnement qui en ont demandé le retrait.

Une décision implicite de rejet de ces recours gracieux est née du silence gardé par le Ministre de l'Économie pendant plus de deux mois.

Par une requête introductive d'instance enregistrée le 28 octobre 2022, France Nature Environnement et Guyane Nature Environnement ont demandé au Conseil d'Etat d'annuler les décrets du 25 avril 2022 accordant la prolongation des concessions précitées à la société AUPLATA MINING GROUP et la décision implicite du Ministre rejetant leur recours gracieux. Les requérantes soulèvent des moyens de légalité externes et internes pour contester la régularité des décrets.

La procédure est en cours d'instruction devant le Conseil d'Etat : les parties défenderesses, l'Etat et AUPLATA MINING GROUP, ont produit leurs observations en défense respectivement le 14 et le 15 mars 2023.

Le Conseil d'Etat a donné un délai indicatif d'un mois aux requérants pour produire d'éventuelles observations, soit avant le 15 avril 2023. À ce jour, aucunes observations des requérants ne semblent avoir été produites.

Monsieur le Rapporteur au Conseil d'Etat a déposé son rapport le 5 octobre 2023. Aucune date d'audience n'a été encore fixée.

- **Enquête de l'AMF**

AMG fait l'objet d'une procédure devant la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés qui porte sur l'information communiquée au marché au sujet du mécanisme de conversion d'un Contrat de financement par voie d'ODIRNANE conclu avec EHGO le 30 octobre 2017. AMG considère que les manquements qui lui sont reprochés ne sont pas caractérisés. La procédure est en cours.

État des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	36 270		36 270
Autres immobilisations financières	9 858		9 858
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 039 712	1 039 712	
Autres créances clients	640 837	640 837	
Personnel et comptes rattachés	11 756	11 756	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(23 514)	(23 514)	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	25 980 644	25 980 644	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	421 535	421 535	
Charges constatées d'avance	30 097	30 097	
TOTAL	28 147 196	28 101 068	46 128
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 203 315		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 203 315		
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

État des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2.697.444	2.697.444		
Autres emprunts obligataires (1)				
Groupe et associés (2)	34 216 765		34 216 765	
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	91 106	91 106		
- à plus d'1 an à l'origine	2 000 000	2 000 000		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	122 20	211 205		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 515 431	7 515 431		
Personnel et comptes rattachés	430 890	430 890		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 427 293	1 427 293		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	409 372	409 372		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 877 272	1 877 272		
Groupe et associés (2)	35 395 563	35 395 563		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	565 387	565 387		

Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	86 839 528	86 839 528		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10.000.000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0,00			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- La société a contracté un emprunt convertible auprès de YORKVILLE Ltd. pour lequel trois tranches pour un montant global de 4,0 M€ a été levé. Au 31 décembre 2022, il restait 275 Bons non convertis ayant chacun une valeur de 10.000 €, la dette à cette date-là, s'élève à 2,8 M€ (2 750 K€ d'emprunt en valeur nominale diminuée de 52 K€ de prime de remboursement).
- En 2022, le programme d'emprunt convertible contracté en 2021 avec Rare Earth a pris fin, les comptes ne font plus état d'emprunt au titre de ce montage.
- AMG a contracté en 2022 un emprunt de 2,0 M€ auprès de la BRED, le remboursement démarrera à l'issue d'une période de 12 mois et s'étalera jusqu'au 02/02/2028.
- Remboursement du Prêt SAS, aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 28 juillet 2022, la société Strategos Ventures Limited ("SVL"), représentée par Monsieur Luc Gerard, président d'AMG a remboursé la dette d'AMG envers SAS pour le compte d'AMG, ce qui a eu pour conséquence de substituer la dette SAS par une dette de même montant envers SVL pour 32,2 M€. Cette avance devra être remboursé en numéraire ou en actions au plus tard le 3 août 2025. Dans l'hypothèse où, à l'échéance, AMG n'aurait pas remboursé l'Avance à SVL, en numéraire ou en actions AMG, à la requête de SVL, AMG s'est engagée, à titre de garantie, dans le cadre d'une promesse de cession, à transférer à SVL 100 % des parts du Fonds Osead qu'elle détient, par compensation valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés étant entendu que SVL conserverait, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion Osead Gestion SA.

Les intérêts de 14,85% sont payables à terme échu semestriellement.
- Transfert à EuroMining de la dette en principal et intérêts de 27,3 M€ relative à l'avance en compte courant consentie par l'actionnaire de référence Tribeca Natural Resources Fund (TNRF) dans le cadre de la mise en place d'une fiducie gestion qui sera chargée en 2023 de convertir progressivement la dette en capital (l'equitization). La mise en œuvre du remboursement de TNRF intervient consécutivement à l'arrivée en fin de vie du fonds entré dans sa phase de liquidation. Le programme de remboursement par le biais de la Fiducie a débuté en 2023.

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	
	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	827 378	1 123 374
Dettes fiscales et sociales	919 290	669 460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 870	87 425
Autres dettes	236 005	266 758
TOTAL	2 019 030	2 147 016

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
--	------------------	------------------

	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	414 819	33 003
Autres créances	7 291	30 804
TOTAL	422 110	45 199

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	30 097	19 652
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	30 097	19 652

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Comme mentionné en « Emprunts obligataires », les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en « frais d'émission d'emprunt à étaler » puis reconnus en résultat d'exploitation sur la durée de l'emprunt. Au 31 décembre 2021, les frais d'émission d'emprunt étaient exclusivement constitués des frais liés à l'emprunt obligataire Rare Earth. En 2022, une partie de ces frais ont été constatés au P&L et le solde en diminution des primes d'émission.

Au 31 décembre 2022, les frais d'émission d'emprunt restant au bilan correspondent exclusivement aux frais attachés aux obligations non converties à la clôture de l'emprunt obligataire Yorkville.

Les frais d'émission d'emprunt reconnus en résultat d'exploitation s'élèvent à 1 403 K€ dont 1 340 K€ au titre de Rare Earth et 63 K€ au titre de Yorkville.

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société AMG s'élève à 868.307,083 euros constitué de 1.736.614.166 actions de 0,0005 € de nominal chacune, totalement libérées.

Augmentation du capital social

Emprunts convertibles

En 2021 et 2022, AMG a contracté un emprunt convertible auprès du fonds d'investissements Rare Earth Global Investments Ltd. En 2022, AMG a également contracté trois emprunts convertibles auprès de Yorkville.

L'utilisation de ces emprunts est multiple, financer le développement du Groupe par d'éventuelles acquisitions mais également restructurer la dette financière et commerciale du Groupe.

Date	Opération	nominal	Nombre d'actions créées	Augmentation / Réduction du capital	Nouveau Capital social	Nouveau nombre d'actions
31-12-21	Capital à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2021	0,0005 €	450.657.905		225.328,95 €	450.657.905
21-02-22	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 100 ORA CN T2 2	0,0005 €	100.000.000	50.000,00000 €	275.328,95250 €	550.657.905
21-02-22	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 260 ORA CN T2 3	0,0005 €	260.000.000	130.000,00000 €	405.328,95250 €	810.657.905
20-04-22	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 250 ORA CN T3	0,0005 €	243.902.439	121.951,21950 €	527.280,17200 €	1.054.560.344
20-04-22	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 150 ORA CN T4	0,0005 €	146.341.463	73.170,73150 €	600.450,90350 €	1.200.901.807
21-04-22	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 10 ORA CN T2 4	0,0005 €	9.756.097	4.878,04850 €	605.328,95200 €	1.210.657.904
	Sous total Rare Earth			379.999,99950 €		
22-09-22	Incorporation de créance TNRF	0,0005 €	453.000.000	226.500,00000 €	831.828,95200 €	1.663.657.904
	Sous-Total TNRF			226.500,00000 €		
25-10-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion partielle 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	1.964.799	982,39950 €	832.811,35150 €	1.665.622.703
11-11-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	9.433.962	4.716,98100 €	837.528,33250 €	1.675.056.665
14-11-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	9.433.962	4.716,98100 €	842.245,31350 €	1.684.490.627
17-11-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 15 ORANE T1 bis	0,0005 €	12.820.512	6.410,25600 €	848.655,56950 €	1.697.311.139
22-11-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	9.433.962	4.716,98100 €	853.372,55050 €	1.706.745.101
30-11-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	9.615.384	4.807,69200 €	858.180,24250 €	1.716.360.485
05-12-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	9.615.384	4.807,69200 €	862.987,93450 €	1.725.975.869
12-12-22	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORANE T1 bis	0,0005 €	10.638.297	5.319,14850 €	868.307,08300 €	1.736.614.166
	Sous-Total Yorkville			36.478,13100 €		
31-12-22	Capital au 31 décembre 2022	0,0005 €	1.736.614.166		868.307,0830 €	1.736.614.166

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Monsieur Michel Juillard (1)	29 979 767	1,73%
San Antonio Securities LLC (2)	53 786 487	3,10%
Fondo de Capital Privado Tribeca Natural Resources Fund	478 166 203	27,53%
Compagnie Minière de Touissit (3)	944 522	0,05%
Flottant	1 173 737 187	67,59%
Total	1 736 614 166	100,00%

(1) Dernières données transmises par l'actionnaire au 30 septembre 2022

(2) Dernières données transmises par l'actionnaire en date du 30 juin 2021

(3) La filiale Compagnie Minière de Touissit détient 944.522 titres d'AMG, ceux-ci sont intégralement annulés au travers des réserves consolidées.

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres					
Libellé	Soldes au 31/12/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Soldes au 31/12/2022
Capital	225.329		642.978		868.307,07
Primes d'émission	147.047.875		13.067.105		160.114.980,66
Réserve légale	43.179				43.179,27
Réserves générales					
Réserves réglementées	1.158				1.158,46
Report à nouveau	-21.079.359	-9.472.986			-30.552.344,950
Résultat de l'exercice	-9.472.986	9.472.986		-45.539.176	-45.539.176,11
Autres répartition					
Total capitaux propres	116.765.197	0	13.710.084	-45.539.176	84.936.104

Chiffre d'affaires

	Au 31/12/2021			Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 896		7 896	13 822 434
Production vendue de services	148,28		148,28	
	774 099,98		774 099,98	1 549 277
Chiffre d'affaires Net	8 670 248,26		8 670 248,26	15 371 711

Nos opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la commercialisation de concentrés d'or. Le Groupe détient des titres miniers sur les communes de 'Saint Élie (AMG : "Dieu-Merci", "La Renaissance", "La

Victoire" et "Couriège"), Maripasoula (SMYD : "Dorlin") et Saint-Laurent du Maroni et Mana (Armina : "Bon Espoir").

Le chiffre d'affaires d'AMG Guyane se monte à 8,7 M€, ce dernier ne représente que 10 mois d'activité réelle et 9 mois de production compte tenu de la reprise progressive de la production à compter du mois d'avril 2022, du fait de l'arrêt forcé suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de la Guyane le 30 septembre 2021. La production de doré (or avant affinage) a atteint 158 Kg contre 304 Kg pour l'exercice précédent. Le budget initial pour l'exercice 2022, établi sur une base de première année de pleine production, était de 300 kg.

Les prestations de services et les produits des activités annexes s'élèvent à un total de 774 K€. Elles correspondent essentiellement aux refacturations aux sociétés du groupe et aux éventuels sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'œuvre et de prestations de services.

Résultat financier

Produits financiers		
Produits financiers de participation	1 159 240	492 612
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		80 023
Reprises sur provisions et transferts de charges		448 748
Différences positives de change	33	401
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	1 159 273	1 021 785
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	28 093 534	928 618
Intérêts et charges assimilées	9 368 496	8 255 429
Différences négatives de change	2 524	13 642
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)	37 464 554	9 197 688
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(36 305 281)	(8 175 903)

En 2022, les dotations financières aux amortissements et provisions 28.093 K€ sont principalement constituées des éléments suivants :

Dépréciation à hauteur de 20,3 M€ enregistrée sur les participations GPMI et TNR Holding détenant ensemble la filiale AMG Pérou. Cette dépréciation est principalement due à l'augmentation du taux d'actualisation utilisé dans le cadre de l'exercice de valorisation. Le taux a atteint 13,2% par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation provient de l'augmentation des taux d'intérêts mais également de la prime de risque pays suite à l'instabilité politique présenté au Pérou depuis fin 2022.

Dans le cadre d'un contexte de durcissement de ses positions, observées au cours de l'exercice 2022, par un arrêté Ministériel en date du 28 juillet 2023, l'administration a notifié son refus d'octroi de la demande de transformation en concession du PEX "Bon Espoir", ce qui a conduit, bien que le PEX "Bon Espoir" était encore valide au 31.12.2022, à l'enregistrement d'une dépréciation de la participation dans la société ARMINA pour un montant de 1,6 M€, d'autre part, une dépréciation a été enregistrée sur la participation JV AMG/CMT pour un montant de 4,4 M€. La société analyse l'évolution des demandes administratives afin de redéposer une demande de permis de recherche, si toutefois l'analyse de faisabilité démontre une rentabilité sur le long terme.

En 2022, les intérêts et produits financiers assimilés (1.159 K€) sont constitués principalement des éléments suivants :

- ◆ Intérêts créditeurs (principalement) sur les comptes courants des filiales,

En 2022, les intérêts et charges assimilés (9.368 K€) sont constitués principalement des éléments suivants :

- ◆ Intérêts (principalement) sur les comptes courants 8.740 K€ :
 - ✓ TNRF : 4.082 K€
 - ✓ SAIL : 425 K€
 - ✓ SAS : 1 869 K€
 - ✓ SVL : 2.029 K€
 - ✓ G2M : 161 K€
 - ✓ JV AMG/CMT : 88 K€
- ◆ Primes de remboursement liées aux emprunts obligataires pour 85 K€, dont 33 K€ au titre de l'emprunt convertible Rare Earth et 52 K€ au titre de l'emprunt convertible Yorkville.
- ◆ Intérêts de retard sur dette BRGM : 270 K€
- ◆ Intérêts sur garantie reçues : 180 K€

Résultat exceptionnel

Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		21 530
Sur opérations en capital	10 578	
Reprises sur provisions et transferts de charges	819 320	248 610
TOTAL (VII)	829 897	270 140
Charges Exceptionnelles		
Charges corrections d'erreur relatives aux exercices précédents	(494 000)	
Sur opérations de gestion	5 862	10 250
Sur opérations en capital	104 854	11 491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 779 164	11 466
TOTAL (VIII)	1 395 880	33 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(565 983)	236 932

Le résultat net des éléments exceptionnels 2022 est positif de -0,6 M€.

L'exercice 2022, se compose de produits exceptionnels pour 0,8 M€ de reprise d'amortissement excédentaires provenant d'exercices antérieurs.

Les charges exceptionnelles se composent principalement de dotations aux amortissements exceptionnels 1,1 M€ et de provisions exceptionnelles pour litiges sociaux 0,7 M€.

Les charges présentent également un élément de correction du passé, l'actif de démantèlement ayant été par le passé enregistré en charge en lieu et place d'actif incorporel. Il s'en suit une réduction de charges de 1,1 M€.

Les charges exceptionnelles se composent également d'une correction sur les charges liées à l'emprunt obligataire et relatives à 2021 pour 0,5 M€.

Comparativement, l'exercice 2021 comporte une reprise de provision sur ARMINA pour 249 KEUR.

Les informations sur les parties liées sont résumées dans le tableau suivant :

En '000€	TNRF	EURO INT. MINING	SAIL/SAN	SVL	G2M	SMX	AMRMINA/VERDA L/SMYD	AMG PEROU/GPMI/T NRF HOLDING/BREX IA INT.	OMCI	JV AMG/CMT	Autres	Dépréciations	Solde	Solde Conso									
Compte de résultat																							
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Autres produits	-	-	-	-	-	739	-	-	-	-	-	-	-	-									
Achats et charges externes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-	240	240									
Prestations de R&D activées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Produits & (Charges) financières	-	4.082	-	100	-	2.292	-	2.030	-	161	-	-	1.011	95	-	84	-	180	-	-	6.805	8.846	
Produits & (Charges) exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bilan																							
Clients	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Débiteurs	78	-	-	-	-	1.019	19.785	2.644	1.896	-	-	-	22.239	3.183	1.019								
Fournisseurs & crédateurs divers	-	-	-	-	-	-	-	242	-	-	-	-	-	242	-								
Avances en compte-courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Obligations souscrites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Dettes diverses	-	27.283	-	2.553	-	34.217	-	-	-	-	4.653	-	-	68.705	64.052								
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Intérêts courus sur Obligations souscrites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-									

Informations sur les dirigeants

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 1er janvier 2022, a perçu une rémunération globale brute de 240.000 € au titre de l'exercice 2022.

Concernant les administrateurs

Sur proposition du Comité des rémunérations du 3 septembre 2020, le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 a pris les décisions suivantes :

- 1) Du fait que la Société doit faire face à des obstacles économiques importants en raison des conditions actuelles du marché et de la pandémie de la Covid-19, une politique d'épargne a été mise en œuvre au niveau du groupe. Prenant acte de cela il est proposé de réduire la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de la limiter à :
 - 2.500 € par mois et par administrateur en ce compris la participation à l'ensemble des conseils d'administration dans lesdits mois ainsi que la participation à un Comité ;
 - 1.500 € par Comité supplémentaire au-delà d'un par mois.

Cette règle trouverait à s'appliquer jusqu'à ce que le Comité des Rémunérations propose au Conseil d'Administration de la modifier en fonction des performances financières et opérationnelles d'AMG.

- 2) Sur la base du point 1) ci-dessus et de la prise en compte de la modification rétroactive au 1^{er} janvier 2020, la Société est redevable vis-à-vis des administrateurs des montants correspondants à la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") suivant :

Pour l'année 2022 : 107.500 €

Soit un total au 31 décembre 2022 : 107.500 €

- 3) De prévoir un plan de paiement afin de rembourser la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") impayée due aux administrateurs jusqu'au 31 octobre 2020 visée au point 2) ci-dessus sur 12 mois en versements égaux. Le montant dû sera calculé sur la base du montant restant dû à chaque directeur divisé en 12 versements égaux. Dans le cas où la disponibilité des flux de trésorerie de la Société s'améliore, le plan de paiement de la dette proposé devrait être accéléré dans la mesure du possible.
- 4) Que la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") à compter du 1er novembre 2020 puisse leur être réglée avant le 7^{ème} jour du mois suivant, sous réserve de la capacité financière de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2022 a voté une enveloppe au titre de la rémunération de l'activité des administrateurs au Conseil d'Administration fixée à 250.000 € au titre de l'exercice 2022 et des exercices suivants.

Au titre de l'exercice 2022 :

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy, administrateur depuis le 15 novembre 2005 a perçu en 2022 une somme de 5.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2021 et 2022 la somme de 45.000 €.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur depuis le 23 juillet 2018, a perçu en 2022 une somme de 5.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2021 et 2022 la somme de 42.500 €.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2022 une somme de 10.063,42 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2021 et 2022 la somme de 37.436,58 €.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2022 une somme de 5.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2021 et 2022 la somme de 39.000 €.

Monsieur Fernando Jaramillo, administrateur depuis le 26 juin 2019, n'a perçu en 2022 aucune somme € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2021 et 2022 la somme de 44.000 €.

Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry, administrateur du 26 juin 2019 au 30 septembre 2022, n'a perçu en 2022 aucune somme € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2022 la somme de 36.500 €.

Monsieur Ramon Carasco, administrateur depuis le 30 septembre 2022, n'a perçu en 2022 aucune somme sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2022 la somme de 7.500,00 €.

Honoraires des commissaires

TABLEAU DES HONORAIRES COMMISSAIRES			
EXERCICE 2022	Mandat de commissaire 2022	Autres missions de certification	Total
DELOITTE	129.600,00 €	- €	129.600,00 €
RSM	138.240,00 €	- €	138.240,00 €

Effectif

Effectif moyen du personnel : 92 personnes ; 80 hommes, 12 femmes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	13	
Ouvrier	54	
Total	92	

Engagements financiers

Engagements financiers donnés

Les actions de la Compagnie Minière de Touissit détenues par la société Osead Mining Maroc, elle-même détenue par le fonds OSEAD ont été nanties en second rang au bénéfice de Stratégos Venture Limited dans le cadre de la convention d'avance en compte courant ayant permis le financement de l'acquisition du fonds OSEAD.

Redevances "Dorlin"

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. Et d'Euro Ressources (ex Guyanor), AMG s'est engagé, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Dorlin ("CA"), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2,1 M€.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2022 s'élève 0,0 k€, ce montant n'a pas augmenté dans la mesure où il n'y a eu aucune reprise de l'activité de production sur les sites concernés.

Le montant des dépenses faites sur le PEX Dorlin au 31 décembre 2022 est de 7.555.995 USD.

Engagements hors bilan

À la suite de l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AMG à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de Saint-Élie, AMG a dû fournir une garantie financière à hauteur de 622.863 € pour la période allant de 2015 à 2019. Conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, cette garantie a fait l'objet d'une mise à jour avec les services de la DGTM (ex-DEAL). Aux termes d'un arrêté préfectoral N° R03-2021-03-22-00006 du 22 mars 2021, le montant de la garantie financière pour la période allant de 2020 à 2024 a été porté à 955.331 € et a été constitué avant le 22 juin 2021.

ENGAGEMENTS REÇUS :

Lettre de confort de l'actionnaire de référence, permettant à AMG d'obtenir le support financier de ceux-ci tout au long de l'exercice 2022 et ce jusqu'à l'assemblée générale sur les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

Garantie personnelle de M. Luc Gérard donnée à la banque BRED pour un montant de 0,6 M€.

Garantie personnelle de M. Luc Gérard donnée dans le cadre de la garantie ICPE 0,6 M€.

Engagement reçu auprès de Stratégos Mining and Exploration de convertir durant le Q1 2024 sa créance en capital.
